

Avis de constitution

SOCIETE « BABIE VOLAILLE »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 8 EME TRANCHE-LOT
94-ILOT 7, Lot 94, Ilot 7

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/09/2025, et enregistrés au CEPICI le 07/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BABIE VOLAILLE »

Objet : La société a pour objet en Côte d'Ivoire et à l'étranger :

L'élevage et la vente de volailles ;

L'exploitation d'un abattoir et la vente de produits avicoles ;

La vente en gros, demi-gros et au détail ;

L'exploitation d'un restaurant ;

Le commerce général.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce ;

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Vingt Mille (20,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 8 EME TRANCHE-LOT 94-ILOT 7, Lot 94, Ilot 7

Dirigeant(s) Mlle BARRY FATOUMATA AGUIBOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-11179 du 06/11/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°68258/GTCA/RC/2025 du 06/11/2025

